Fiche de Données de Sécurité

section 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Bougie parfumée mûre et myrtille 9%
Nom commercial : Bougie parfumée myrtille

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Bougie parfumée à destination du grand public, à usage décoratif et olfactif en intérieur.

Utilisations contre indiquées : Aucune donnée disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :
Nom : BOUGIES DES SENS
Rue : 2 rue des cygnes
Code postal/Ville : 67850 Herrlisheim
Pays : France
Téléphone : 0678609412
Email : bougies.des.sens67@gmail.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France : +33 (0)1 45 42 59 59.

section 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Identification des dangers :

H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Étiquetage

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Mentions de danger

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208 Contient : 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylindeno[5,6-c]pyran, geraniol, linalool, vanillin, (R)-p-mentha-1,8-diene, linalyl acetate, eugenol, 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one, pin-2(10)-ene.Peut produire une réaction allergique.

Mises en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

Mises en garde - Prévention

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Mises en garde - Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

2.3 Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, [1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylindeno[5,6-c]pyran, CAS: 1222-05-5, EC: 214-946-9; Ionone, methyl-, CAS: 1335-46-2, EC: 215-635-0] est/sont évalué(s) comme PBT ou vPvB.
Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

section 3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.
Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table.

Substance	Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylindeno[5,6-c]pyran			
N°CAS 1222-05-5 N°EC 214-946-9 N°IDX 603-212-00-7 Numéro d'enregistrement 01-2119488227-29-XXXX	C≤ 0.585 %		H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1
geraniol			
N°CAS 106-24-1 N°EC 203-377-1 N°IDX 603-241-00-5 Numéro d'enregistrement 01-2119552430-49-XXXX	C≤ 0.4437%		H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H318 Eye Dam. 1
linalool			
N°CAS 78-70-6 N°EC 201-134-4 N°IDX 603-235-00-2 Numéro d'enregistrement 01-2119474016-42-XXXX	C≤ 0.27%		H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1B H319 Eye Irrit. 2

vanillin		C=0.18%		H319 Eye Irrit. 2
N°CAS	121-33-5			
N°EC	204-465-2			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2119516040-60-XXXX			
(R)-p-mentha-1,8-diene [1]				
N°CAS	5989-27-5	C=0.0963%		H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1B H400 Aquatic Acute 1 H412 Aquatic Chronic 3
N°EC	227-813-5			
N°IDX	601-096-00-2			
Numéro d'enregistrement	0- 2119529223-47-XXXX			
linalyl acetate				
N°CAS	115-95-7	C=0.09%		H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1B H319 Eye Irrit. 2
N°EC	204-116-4			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2119454789-19-XXXX			
eugenol				
N°CAS	97-53-0	C=0.045%		H317 Skin Sens. 1B H319 Eye Irrit. 2
N°EC	202-589-1			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2119971802-33-XXXX			
4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	3658-77-3 222-908-8 01-2120754473-52-XXXX	C≤ 0.045%		H302 Acute Tox. 4 ORAL H314 Skin Corr. 1B H317 Skin Sens. 1A H318 Eye Dam. 1
pin-2(10)-ene				
N°CAS	127-91-3	C=0.0243%	M(Chronic)=1 M=1	H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1B H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1
N°EC	204-872-5			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2119519230-54-XXXX			
[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.				

Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

section 4 Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

En cas d'inhalation :

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Après contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.
Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion :

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.
EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.
NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs :

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

section 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.
Poudre d'extinction.
Dioxyde de carbone (CO2).
Sable.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.
Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.
Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.
Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.
Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.
Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

section 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.
Mettre les personnes en sécurité.
Utiliser une protection respiratoire appropriée.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Couvrir les canalisations.
Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.

Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.
Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Contenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.
Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.
Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.
Elimination des déchets : voir la section 13.
Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection :

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.
Prévoir des conteneurs de rétention, par exemple, un plancher sans écoulement.
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.
Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.
Toute poussière doit être évacuée directement au point d'origine.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
Retirer les vêtements souillés ou contaminés.
Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.
Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage :

Stocker à température ambiante et à l'écart de toute source de chaleur.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

section 8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Substance	Valeur	Unité	Type

Aucune donnée disponible.

Valeurs limites biologiques :
Pas de données disponibles
Limites d'exposition en utilisation prévue :
Pas de données disponibles

Remarque :
Pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :
Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle : Pas de données disponibles

Protection des yeux et du visage	:	**Protection oculaire appropriée** : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Protection de la peau	:	**Protection des mains** : **Type de gants appropriés** : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire. **Protection du corps** : **Vêtement de protection approprié** : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Protection respiratoire	:	**Appareil de protection respiratoire** : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :
Pas de données disponibles
Contrôle de l'exposition des consommateurs :
Pas de données disponibles
Informations complémentaires
Pas de données disponibles

section 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	:	Solide
Couleur	:	Non déterminée
Odeur	:	Alimentaire - Verte - Fruitée
pH	:	Non applicable
Point de fusion/point de congélation	:	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Non applicable
Point d'éclair	:	> 100°C
Inflammabilité	:	Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	Pas de données disponibles
Densité de vapeur	:	Non applicable
Densité relative	:	Pas de données disponibles
Solubilité(s)	:	Non Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	Non applicable
Température de décomposition	:	Pas de données disponibles
Viscosité cinématique	:	Pas de données disponibles
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données disponibles
Caractéristiques des particules	:	Pas de données disponibles

9.2 Autres informations de sécurité

Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

section 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par inhalation :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Corrosion/irritation cutanée :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Lésions oculaires graves/irritation :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Sensibilisation de la peau :

Le produit n'est pas classé.
Substances :
Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :
Le produit n'est pas classé.
Substances :
Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :
Le produit n'est pas classé.
Substances :
Pas de données disponibles

Cancérogenicité :
Le produit n'est pas classé.
Substances :
Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction :
Le produit n'est pas classé.
Substances :
Pas de données disponibles

Mutagénicité des cellules germinales :
Le produit n'est pas classé.
Substances :
Pas de données disponibles

Sensibilisation des voies respiratoires :
Le produit n'est pas classé.
Substances :
Pas de données disponibles

Informations complémentaires :
Pas de données disponibles

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien :
Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

section 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Substances :
Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.
Substances :
Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.
Substances :
Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.
Substances :
Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, [1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylindeno[5,6-c]pyran, CAS: 1222-05-5, EC: 214-946-9; Ionone, methyl-, CAS: 1335-46-2, EC: 215-635-0] est/sont évalué(s) comme PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

section 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages :

Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets :

Élimination appropriée/Produit :

Déchets exigeant une surveillance spéciale.
Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.
Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

Élimination appropriée/Emballage :

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.
Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.
Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.
Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Remarque :

Pour le recyclage, contacter le fabricant.
Collecter les déchets séparément.
Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.
Ne pas mélanger avec d'autres déchets.
Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.
En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Pas de données disponibles

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de données disponibles

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Pas de données disponibles

14.4 Groupe d'emballage

Pas de données disponibles

14.5 Dangers pour l'environnement

Pas de données disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.
Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

Législation européenne :

CLP: Harmonised classification and labelling of hazardous substances (Annex VI, table 3.1)_ATP 15 :

Substance	CAS	EC
geraniol	106-24-1	203-377-1

CLP: Harmonised classification and labelling of hazardous substances (Annex VI, table 3.1)_ATP 17 :

Substance	CAS	EC
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5

Directive n°648/2004 (Allergenic fragrance ingredients N°1223/2009) :

Substance	CAS	EC
geraniol	106-24-1	203-377-1
linalool	78-70-6	201-134-4
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5

REACH: Annex XVII (Restrictions) :

Substance	CAS	EC
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5

Réglementations nationales :

Occupational Exposure Limit Values (long term) - Germany (DFG) :

Substance	CAS	EC
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5

Tableaux des maladies professionnelles :

Substance	CAS	EC	N° TMP
ethyl acetate	141-78-6	205-500-4	RG: 84

RG 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 16 Autres informations

Indication des changements

V2 20/07/2024 : modification des coordonnées du fournisseur.

V3 : 06/08/2025 : Mise en conformité concernant l'utilisation détaillée du produit (section 1.2). Version mise à jour suite à une relecture de la classification CLP de la fragrance mûre et myrtille, pour assurer la conformité avec l'article 31 du règlement REACH et le règlement CLP.

Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.
IATA : International Air Transport Association.
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.
DPD : Directive Préparation Dangereuses.
N° ONU: Numéro des Nations Unies.
N° EC : Numéro Commission européenne.
ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.
ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.
CLP: Classification, étiquetage et emballage.
VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008. Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Acute Tox. 3 ORAL	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Acute Tox. 3 DERMAL	Toxique par contact avec la peau.
H314	Skin Corr. 1B	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Eye Dam. 1	Provoque de graves lésions des yeux
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Acute Tox. 3 INHALATION	Toxique par inhalation.
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Informations complémentaires

Date de création : 06/05/2024
Date de version : 06/08/2025

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sur les réglementations européennes et nationales. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues.Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1.Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.